



2021-06-01/01

Mairie
15 Route de la Bastie
42130
Sainte-Agathe la Bouteresse

Tél. : 04 77 97 41 93
mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr

Le Maire de Sainte Agathe la Bouteresse,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande par les organisateurs du Tour du Forez en vue d'organiser un solo de cirque acrobatique et poétique par la Compagnie l'Impromptu Circus sur la Place Déchavanne le samedi 5 juin 2021 ;

A R R E T E

Article 1 : la Compagnie Impromptu Circus est autorisée à occuper la Place Dechavanne pour la journée du samedi 5 juin 2021 en vue d'organiser son solo de cirque acrobatique et poétique.

Article 2 : la présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour l'évènement organisé. Elle est personnelle et incessible.

Article 3 : le stationnement et la circulation des véhicules seront momentanément interdits sur ladite Place du jeudi 4 juin 2021 à 20 h au vendredi 5 juin à la fin de la manifestation.

Article 4 : des barrières de sécurité seront mises en place et retirées par les soins des services techniques de la commune. Les membres organisateurs du Tour du Forez demeureront responsables de tous les risques liés à l'organisation de l'évènement, et veilleront à conserver le domaine public en parfait état de propreté. En cas de dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : le Maire et le chef de la Brigade de Gendarmerie de BOEN sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions réglementaires.

Article 6 : ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Boën,
- Les organisateurs du Tour du Forez.

Fait à Sainte-Agathe la Bouteresse, le 1^{er} juin 2021.
Le Maire, Pierre DREVET.

